



**Le Conseil électoral provisoire a précisé, dans une note datant du 30 juin, que 108 Partis, Groupements et Regroupements de partis politiques sont admis pour participer aux élections législatives, municipales, locales et collectivités territoriales de cette année.**

Sur les 112 structures politiques inscrites, 108 sont admis, par le conseil électoral, à prendre part aux prochaines compétitions électorales fixées au 26 octobre (premier tour des législatives) et 28 décembre (deuxième tour des législatives, et municipales, locales et collectivités territoriales).

Les cinq autres, dont leur identité n'a pas été révélée, sont écartés pour dossier incomplet, a indiqué le CEP.

Du nombre des Partis politiques, qui sont inscrits dans le registre du CEP pour participer aux joutes, se trouve Repons peyizan (RP), le parti sous la bannière duquel Michel Joseph Martelly a été élu président lors des dernières élections présidentielles de 2010.

Aussi, se trouve sur la liste, l'actuel parti politique du chef de l'État : Parti haitien tèt kale (PHTK), inscrit par l'actuel ministre à la Condition féminine et aux droits des femmes, Marie

Écrit par SFD/HPN  
Mardi, 01 Juillet 2014 15:16

---

Yanick Mézile.

Six Partis avaient signés la semaine dernière un communiqué pour dénoncer le processus électoral en cours à cause, disaient-ils, de la mauvaise gouvernance du pouvoir en place qui serait, à leur avis, à la base de la crise politique actuelle.

Il s'agissait de Ayisyen pou Ayiti, Fanmi Lavalas, Fusion, Inite, Kontra Pèp la, MOPOD (Mouvement de l'opposition politique démocratique).

En plus de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), ces six partis n'ont pas été inscrits au CEP refusant de participer aux élections, dans la conjoncture actuelle.

Sylvestre Fils Dorcilus